



Parc national  
des Écrins

## Bureau du Conseil d'Administration du 6 mars 2025

### Délibération n° 2025 – 01 – BUR

## Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

#### Décide :

- d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024 tel que présenté en séance.

Le Vice-Président  
du Conseil d'Administration,

Oliver FONS

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	6
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes :	
Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

## Compte-rendu de la réunion du bureau du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024

### **Membres délibératifs présents**

Arnaud MURGIA	Représentant du Département des Hautes-Alpes, Président du Conseil d'Administration
Frédéric PLANES	Représentant du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Bernard GAUTHIER	Maire de La Motte-en-Champsaur
Thomas BETH	Représentant des associations de protection de l'environnement
Olivier LEFRANCOIS	Représentant du personnel

### **Autres présents et invités, non délibératifs**

Ludovic SCHULTZ	Directeur du Parc national des Écrins
Samuel SEMPE	Directeur-Adjoint du Parc national des Écrins
Gabrielle ALFONSI	Secrétaire Générale du Parc national des Écrins
Catherine GARIN	Chargée de mission Charte - Subventions
Laurent SALOMON	Chargé de mission, Préfecture des Hautes-Alpes

---

L'ordre du jour de la réunion du bureau est le suivant :

#### **1. Actualités – pour information**

#### **2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 11 juin 2024 – pour délibération**

#### **3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024 – pour information**

1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 - *délibération*
2. Évaluation finale de la Charte de l'établissement public - *délibération*
3. Administration générale
  - 3.1 *Finances*
    - Budget Rectificatif n°2 - 2024 - *délibération*
    - Budget Initial 2025 – *délibération*
    - Indemnités Président CA – *délibération*
    - Tarifification 2025 des prestations du Parc national des Écrins – *délibération*
  - 3.2 *Ressources Humaines*
    - Dématérialisation des bulletins de paye et adhésion à l'ENSAP – *délibération*
    - Adhésion à RenoIRH et convention paye à façon – *délibération*
  - 3.3 *Commande publique*
    - Commande publique : marchés intérim et Château de Charance – *délibération*
  - 3.4 *Rapport d'activité*
    - Approbation du rapport d'activité 2023 - *délibération*
  - 3.5 *Immobilier*

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) – *délibération sous couvert de retour*

Convention cadre réseau de chaleur – *délibération*

Convention cadre – Col du Lautaret – *délibération*

#### 4. Cofinancements

Projet « ROYAUME » - FEDER Massif des Alpes 2021-2027 - demande de cofinancement – *délibération*

Infra destination 2<sup>ème</sup> phase - demande de cofinancement – *délibération*

PDIPR 05 – Plan d'urgence – demande de cofinancement – *délibération*

#### 5. Actualités

### **4. Attribution de subventions - pour délibération**

---

Arnaud MURGIA ouvre la séance à 14h30 et constate que le quorum est atteint.

Il se félicite que le Ministère de tutelle ait accédé aux demandes du Parc suite aux événements de la Bérarde.

Il note qu'un sujet important sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration : la conservation ou la révision de la Charte du Parc.

#### 1. Actualités

Ludovic SCHULTZ présente les actualités :

- Salon des Maires du 19 au 21 novembre 2024.

Le Président et le Directeur seront présents à ce salon. A cette occasion, le Président participera à une interview le 19 novembre sur les enjeux liés à la conciliation entre développement territorial et protection de la biodiversité.

- Conseil d'Administration le 28 novembre 2024

- Lancement de la Destination PNE le 29 novembre 2024

Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> phase de mise en œuvre du projet Destination Parc national des Écrins. Agnès Rossi, Conseillère Régionale et Présidente de la Commission Tourisme de la Région Sud-PACA.

- Conseil Scientifique le 13 décembre 2024

Il indique que l'actuel Président du Conseil Scientifique, Fabien ARNAUD, va démissionner de son rôle de Président pour des raisons de charges de travail. L'élection du nouveau Président se fera à cette occasion. Plusieurs candidatures ont déjà été déposées.

### **1. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 11 juin 2024 – pour délibération**

Arnaud MURGIA constate l'absence de remarque pour le PV du bureau du 11 juin 2024.

Délibération : Approbation du PV de la réunion du bureau du 11 juin 2024

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ Le PV de la réunion du bureau du 11 juin 2024 est adopté.

## 2. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024 – pour information

### 1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 – délibération

Ludovic SCHULTZ explique qu'il s'agit d'un point habituel.

### 2. Évaluation finale de la Charte de l'établissement public – délibération

Ludovic SCHULTZ indique qu'il s'agit du point essentiel de ce Conseil d'Administration. Les résultats de l'évaluation finale de la Charte seront présentés.

Samuel SEMPE indique qu'un document de communication sur l'évaluation finale de la Charte sera présenté. La finalisation du rapport par le cabinet de conseil *Actéon* est en cours.

Deux délibérations seront proposées :

- une première actant la reconduction ou la révision de la Charte,
- une deuxième orientant l'animation de la Charte pour les douze années à venir.

Il présente les conclusions de l'évaluation :

#### **LA CHARTE** aboutit à des actions concrètes et significatives...

- + **Priorisées** autour des 4 axes
- + **De nombreux objectifs atteints**, mais plusieurs partenaires publics avec **des restrictions budgétaires**, dont l'établissement public du Parc national.
- + **Un enjeu de mobilisation des acteurs du territoire** (économiques, associatifs, services de l'état, etc.) avec une faible participation aux différents temps d'évaluation.

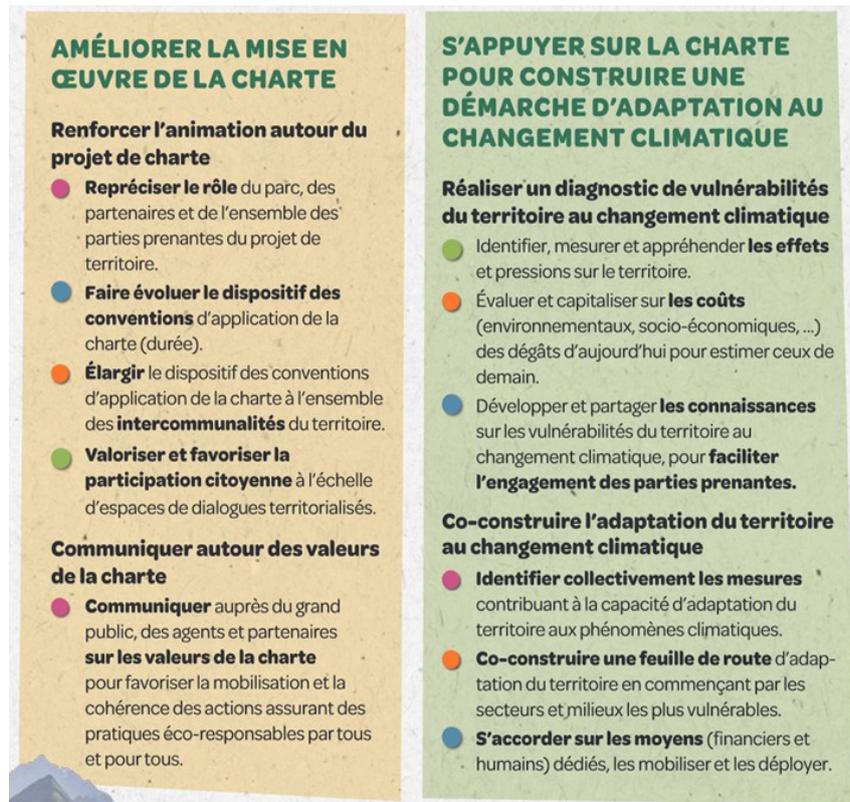
#### ... qui ont des effets sur le territoire

- + **Des effets en termes de préservation** des patrimoines (naturels, bâti), des écosystèmes, des ressources, des pratiques pastorales et activités de pleine nature.
- + **Un suivi régulier et des connaissances pointues** qui sont transmis au territoire.
- + **Une plus-value pour les communes adhérentes** en termes d'intégration dans un territoire très vaste et de synergies pour préserver les patrimoines et anticiper les évolutions.

Il indique que trois ateliers se sont tenus en septembre. Ils ont réuni un niveau moyen de participants mais les échanges ont été très intéressants. A ces ateliers, s'ajoutent 150 entretiens conduits auprès des acteurs du territoire.

Deux sujets ressortent de l'évaluation :

- améliorer la mise en œuvre de la Charte,
- s'appuyer sur la Charte pour construire une démarche d'adaptation au changement climatique, en résonance avec la demande du Ministère



Le rapport d'évaluation apporte de nombreuses précisions sur ces conclusions. Il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Arnaud MURGIA souhaite savoir quelles actions concrètes sont préconisées par le Parc pour une amélioration de la mise en œuvre de la Charte.

Samuel SEMPE indique qu'il s'agit de mieux animer la Charte pour renforcer l'adhésion des habitants et des collectivités au projet de Charte. Il s'agit de mettre en avant la Charte comme support qui réunit des acteurs, socio-professionnels, élus, et qui peut être un bon cadre pour travailler à l'adaptation au changement climatique.

Arnaud MURGIA considère que le Parc sera le canal de l'adaptation au changement climatique, et fera l'écho à ce qui est fait au niveau du Comité de Massif.

Samuel SEMPE confirme qu'il y a plusieurs initiatives qui se construisent en parallèle : au Comité de Massif, au niveau national, l'État a un plan national d'adaptation. Il est proposé, pour le territoire Écrins, avec ses spécificités, de réfléchir à l'intégration dans ces différents plans dans les territoires.

Thomas BETH pense qu'il faut faire attention au terme adaptation. Il n'est pas toujours possible de s'adapter, cela a été vu avec les événements de la Bérarde. Il ne faudrait pas mettre d'écran de fumée sur les risques. Il est conscient que le Parc est limité dans son action sur ce point, mais il tient à le signaler.

Arnaud MURGIA note que la difficulté c'est que les décisions prises dans le monde impactent le territoire. Il faut être équilibré dans le discours et ne pas faire entendre aux habitants qu'il vont être soumis à de très fortes contraintes dans les Écrins alors que, par ailleurs, rien n'est mis en place. Il faut être mesuré.

Ludovic SCHULTZ note qu'il y a un sujet pour le Parc en tant qu'établissement : comment s'adapter à des contraintes qui s'imposent à lui et aux risques qui vont arriver (comment anticiper des événements, comment orienter l'activité scientifique pour répondre à ces enjeux).

Arnaud MURGIA considère qu'il faut avant tout se poser la question de comment évaluer le risque, qui évalue, qui dit le risque.

Thomas BETH pense que le Parc doit appuyer sur l'aspect de faire revenir la science et l'intégrer dans le débat. L'appui du Conseil Scientifique est important sur ce point.

Ludovic SCHULTZ note que les débats sont là. L'établissement doit se questionner sur quels leviers utiliser pour intégrer le changement climatique. Une stratégie va se construire sur les trois prochaines années. Les acteurs du territoire seront associés à cette démarche.

Samuel SEMPE complète en indiquant que l'aspect atténuation n'est pas hors radar. La journée sur la Destination proposera un atelier sur la question de la mobilité. La Charte porte plusieurs sujets sur ces questions également (énergies renouvelables, sobriété dans la bâtiment). La prise en compte du risque est un sujet majeur. Il rappelle que le Parc n'est pas professionnel des risques. Le service RTM accompagne le Parc sur ces sujets.

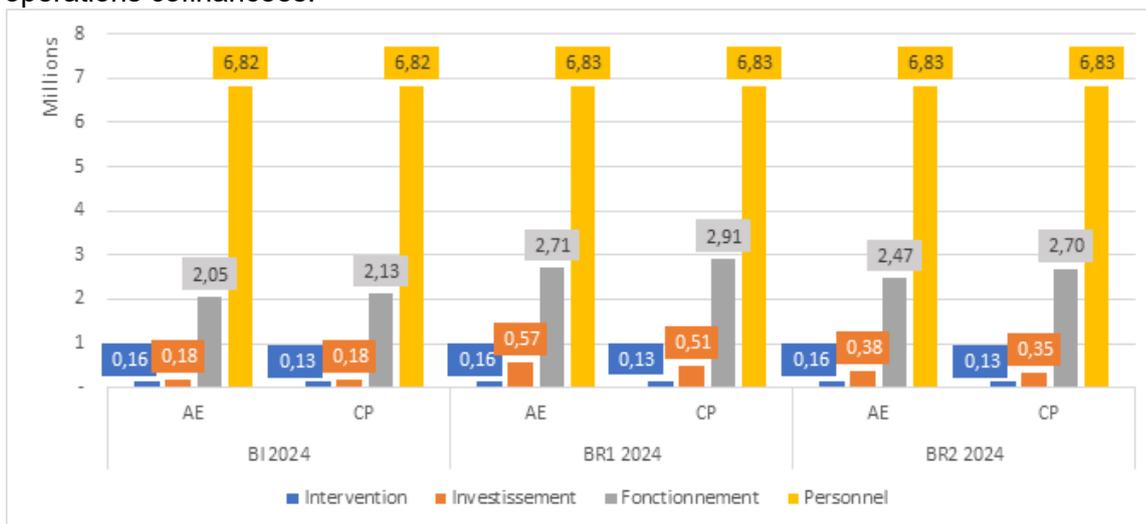
Arnaud MURGIA indique que le Syndicat Mixte d' Aménagement Vallée de la Durance (SMAVD) s'est positionné sur le risque lié à l'eau. Il propose des modélisations. Le Parc doit se positionner là où c'est de sa responsabilité.

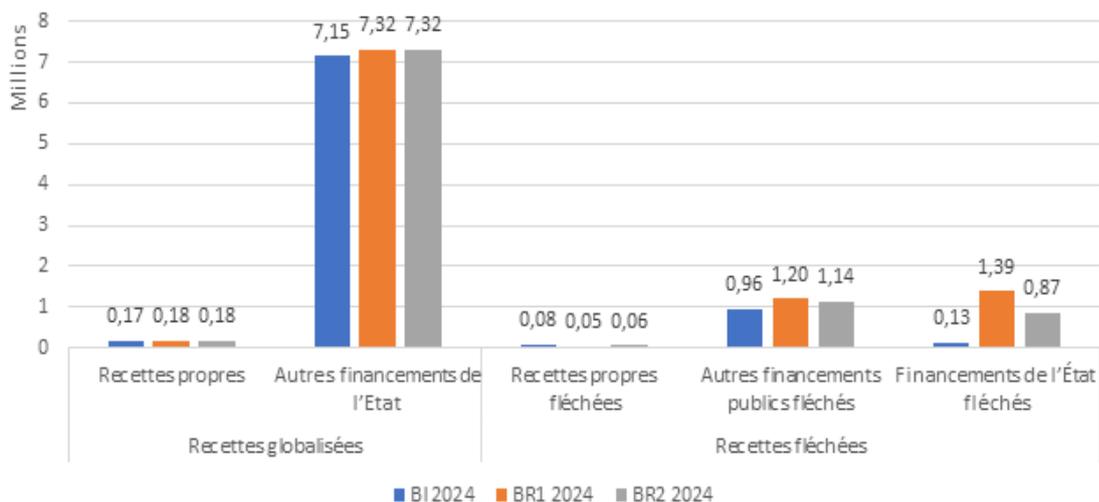
### 3. Administration générale

- **Budget Rectificatif n°2 - 2024 – délibération**

Les modifications en BR n°2 2024 sont présentées afin de coller au plus près de l'exécution réelle de l'exercice.

Cette réduction des dépenses emporte réduction des recettes quand ces dernières étaient sur des opérations cofinancées.

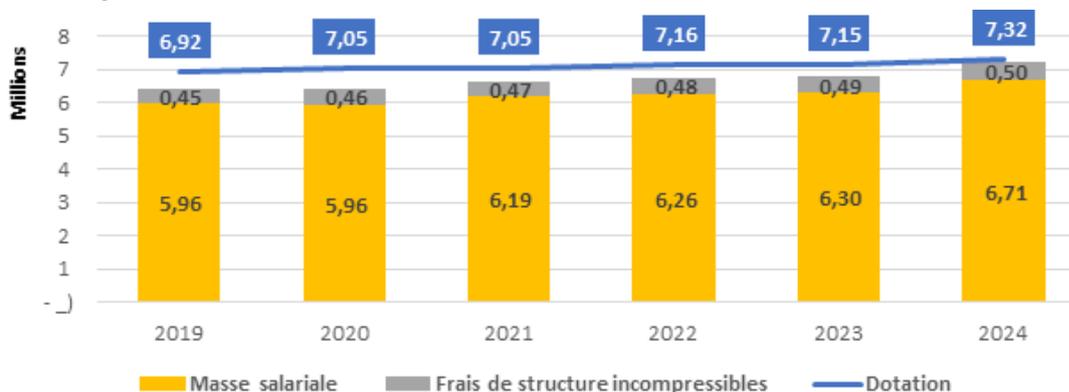




Gabrielle ALFONSI indique qu'une note d'alerte a été remise à la tutelle au moment du dialogue de gestion. Des lettres plafond ont été transmises aux services de l'établissement. Un travail sur le fonctionnement général de l'établissement a également été réalisé.

Ce programme « d'austérité » a été travaillé par le Secrétariat Général qui gère le fonctionnement général. Il sera présenté aux organisations syndicales et aux chefs de service. Ce programme est une obligation pour présenter un budget en déséquilibre.

• **Budget Initial 2025 – délibération**



Dotation		7,40 M€
RH sous plafond	(RH total 7,05 M€)	6,75 M€
Frais de structure incompressibles		0,60 M€

La dotation de l'État augmente de 80 000 € pour compenser notamment la mise en place de la protection sociale complémentaire obligatoire. Cependant, la masse salariale est à 6,75 millions et les frais de structure incompressibles sont à 600 000 €. La dotation ne couvre plus les dépenses RH et incompressibles. Les autres sources de financement du Parc sont des cofinancements donc cela veut dire qu'il y a des dépenses en face.

Cela conduit à une absence de marge de manœuvre pour l'établissement et à une difficulté certaine à couvrir les frais incompressibles malgré la mise en place d'un programme « d'austérité ».

Les ratios proposés en délibération sont les suivants :

<b>Budgétairement :</b>	<b>BI 2025</b>	<b>BI 2024</b>
Solde budgétaire	- 746 095,00 €	- 766 840,45 €
Variation de la trésorerie	- 749 595,00 €	- 737 040,45 €
Niveau de la trésorerie	324 224,44 €	247 583,56 €

<b>Patrimonialement :</b>	<b>BI 2025</b>	<b>BI 2024</b>
Résultat prévisionnel	- 437 054,00 €	- 772 026,45 €
Capacité d'autofinancement	162 946,00 €	- 162 026,45 €
Variation du fonds de roulement	- 146 195,00 €	- 226 046,45 €

Il y a une équation impossible aujourd'hui entre le niveau de charges de personnel et la dotation. Elle rappelle que l'établissement fait preuve d'une sobriété en matière de RH. Il n'y a pas de régime indemnitaire au delà du socle. Le plafond d'emploi est rempli dans la sobriété. Le programme qui est proposé, met en avant la richesse du PNE : les agents qui y travaillent. L'idée est de maintenir le plafond d'emploi.

Ludovic SCHULTZ explique que le Parc est dans une situation structurellement déficitaire, entre ressources pérennes et dépenses structurelles. Il y a un effet ciseaux qui persiste et s'accroît. Bien que la dotation ait été réévaluée, elle ne l'est pas assez. Il note un espoir d'amélioration en cours d'année 2025 avec d'éventuelles dotations exceptionnelles de la part de la tutelle. Cependant, vu le contexte budgétaire actuel, il n'est pas possible d'être très optimiste.

Arnaud MURGIA souhaite confirmer que la dotation de 7,4 millions € ne permet plus de compenser la masse salariale et les frais incompressibles.

Gabrielle ALFONSI confirme et explique qu'aujourd'hui, le Parc construit des projets co-financés qui viennent prendre en charge des actions et une partie des frais de structure de l'établissement.

Samuel SEMPE complète en indiquant que, pour 2025, un certain nombre d'actions courantes qui était jusqu'alors financé sur le budget propre du Parc, sera fléché vers des cofinancements du programme « Stratégie Nationale Biodiversité », notamment les sentiers et certaines activités scientifiques.

Arnaud MURGIA considère que cela démontre un manque de confiance envers les Parcs. Les Parcs sont des outils qui fonctionnent bien depuis des années, mais on ne leur donne pas suffisamment d'importance, notamment au niveau du Ministère.

Gabrielle ALFONSI indique qu'une mission IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) est en cours. Elle a été lancée par le Ministère et se rend dans tous les Parcs. L'objectif de cette mission est de réfléchir à la clé de répartition de la dotation de l'ensemble des Parcs. Elle est toujours en cours, les résultats ne seront pas pour 2025. Le PNE a accueilli la mission. A cette occasion, l'établissement a appuyé le fait qu'il est important de regarder des ratios tels que le montant moyen d'un ETP et d'un ETPT dans les Parcs, car ceux-ci sont variables d'un Parc à l'autre. Certains ratios pourraient être comparés de manière plus objective entre les Parcs pour redonner des moyens à des Parcs, qui comme le PNE, ont des difficultés sur la question de la masse salariale.

Ludovic SCHULTZ indique qu'il a informé la tutelle de ce point délicat du vote du budget initial 20.

Arnaud MURGIA s'inquiète de la capacité du Conseil d'Administration a continué à suivre et à voter des budgets comme celui-ci.

Ludovic SCHULTZ note qu'il y a deux options pour sortir de cette situation mais qui ne dépendent pas de l'établissement : la révision de la clé de répartition du financement entre les Parcs. C'est le résultat attendu de la mission IGEDD. Le deuxième levier, qui aujourd'hui n'est pas à l'ordre du jour des discussions, serait d'augmenter plafond d'intervention des Agences de l'eau au profit de la biodiversité. Aujourd'hui, la dotation des Parcs provient d'un reversement des Agences de l'eau à l'OFB, qui en reverse une partie aux Parcs. Actuellement, ce versement des Agences de l'eau à l'OFB est plafonné.

Gabrielle ALFONSI indique que des projets seront malgré tout portés en 2025. Ils sont cofinancés à 100 % et équilibrés :

- les travaux du Château de Charance : la Ville de Gap et le Ministère participent au financement,
- la Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins à Bourg-d'Oisans : la Communauté de communes finance le projet intégralement,
- la démarche collective sur l'évolution du schéma de sentiers dégradé par les événements climatiques extrêmes,
- l'accompagnement du territoire : la Bérarde.

Thomas BETH souhaite savoir ce que comprend les frais incompressibles. Est-ce que le renouvellement des voitures par exemple est compris ?

Gabrielle ALFONSI répond que cela comprend les fluides, la formation, les carburants, les frais de déplacements, etc.

Le renouvellement des véhicules fonctionne uniquement sur dotation exceptionnelle du Ministère. Il s'agit de financement ponctuel.

Elle ajoute que le Contrôleur Budgétaire Régional est informé de la situation du Parc et que les documents budgétaires lui seront présentés lundi 18 novembre 2024.

- **Indemnités Président CA – délibération**

Gabrielle ALFONSI explique que cette délibération est annuelle.

- **Tarifification 2025 des prestations du Parc national des Écrins – délibération**

Gabrielle ALFONSI explique que cette délibération est annuelle également.

Elle permet de cadrer notamment la tarification ou gratuité de certaines prestations du Parc national des Écrins, le barème des interventions des agents du Parc national des Écrins, les locations immobilières et mobilières, la tarification des produits vendus dans le cadre des régies.

- **Dématérialisation des bulletins de paye et adhésion à l'ENSAP – délibération et Adhésion à RenoiRH et convention paye à façon – délibération**

Gabrielle ALFONSI explique que l'établissement va passer à un nouvel applicatif, RenoiRH, et à la paye à façon à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cet applicatif s'accompagne de la dématérialisation des bulletins qui s'appuiera sur l'adhésion à l'Espace Numérique des Agents Publics (ENSAP).

Ce dispositif permettra aux agents du Parc national d'accéder de manière dématérialisée à leurs bulletins de paye et de pension avec la garantie d'une conservation des documents par la Direction Générale des Finances Publiques, cinq ans au-delà de leur départ à la retraite, Elle facilitera l'accessibilité et les démarches courantes pour les agents, améliorera la garantie de conservation des bulletins de payes et en sécurisera la remise et permettra une réduction de l'empreinte écologique de l'établissement,

Ce projet de dématérialisation a été présenté lors du Conseil Social d'Administration du 1er juillet 2024.

La dématérialisation s'appuiera également sur l'adhésion de l'établissement à RenoiRH, une solution mutualisée de système d'informations des ressources humaines (SIRH). Elle est administrée par le Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH). Elle est utilisée par le Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, et d'autres ministères ainsi que par des établissements publics.

Le déploiement de cet outil nécessite la mise en place de la paie à façon, consistant à réaliser la liquidation et le versement de la rémunération des agents en « sous-traitant » une partie des opérations aux services de la DGFIP dans le cadre d'une convention. Cette sous-traitance recouvre le calcul et le versement de la rémunération des agents et des cotisations et contributions sociales et leur déclaration auprès des organismes concernés.

Pour la mise en place de ce système, une solution quadripartite doit être signée entre l'OFB, la DGFIP, le PNE et l'Agent comptable. 2,18 € par bulletin de paye sont demandés par la DGFIP pour la prise en charge. L'OFB payera cette somme pour le PNE.

- **Commande publique : marchés intérim et Château de Charance – *délibération***

Gabrielle ALFONSI indique que la réglementation applicable à l'établissement en matière de commande publique nécessite la validation par le Conseil d'Administration du lancement des marchés publics dépassant le seuil de 500 000 € HT.

L'établissement dans son activité évalue des besoins supérieurs à ce seuil dans deux domaines différents nécessitant d'initier deux marchés distincts :

- le 1er est relatif à l'intérim, il propose de couvrir notamment les domaines suivants : renfort estival pour l'accueil des visiteurs dans les Maisons de Parc et points d'information, dans le cadre du Plan national Loup, emploi de médiateurs pastoraux et de bergers d'appui, etc. Ce marché s'étend sur 4 ans, ce qui explique qu'il dépasse le seuil des 500 000 €.
- le 2ème marché concerne la réhabilitation du Château de Charance, en trois lots.

Le Conseil d'Administration sera à nouveau sollicité au moment de l'analyse des offres.

Samuel SEMPE indique qu'une partie des dépenses d'intérim est couverte par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Plan national Loup, et par une DAS ministérielle (subvention) pour les réserves naturelles.

- **Approbation du rapport d'activité 2023 – *délibération***

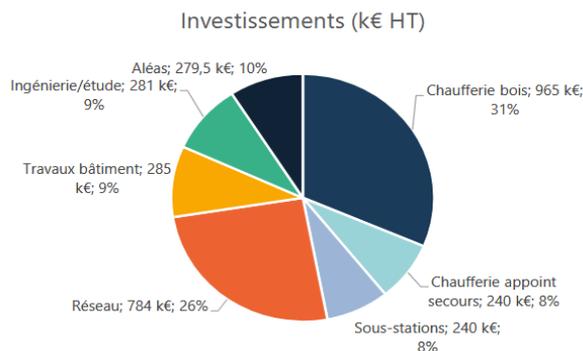
Ludovic SCHULTZ explique qu'il s'agira d'un rapport d'activité renouvelé avec une nouvelle présentation qui se veut davantage communicante et synthétique.

- **Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) – *délibération sous couvert de retour***

Gabrielle ALFONSI explique qu'il s'agit d'une procédure normée. Cette délibération est en attente car elle nécessite des avis non notifiés à ce jour. A ce jour, deux avis ont été reçus sur les quatre nécessaires. Il s'inscrit dans la logique budgétaire de projets co-financés.

Ludovic SCHULTZ indique que ce document est une réflexion stratégique sur ce que l'établissement fait de son patrimoine immobilier.

- **Convention cadre réseau de chaleur Bourg-d'Oisans – délibération**



**Total des investissements : 3 075 k€ HT**

Gabrielle ALFONSI explique que la convention proposée au vote du CA vise à garantir l'engagement des parties et par là même, l'économie globale du contrat. Actuellement, le chauffage coûté extrêmement cher à la Maison du Parc. Il n'y aura pas de différence de prix importante, en revanche, il n'y aura pas de prix d'entrée. La gestion se fera en régie.

Arnaud MURGIA émet des doutes sur le prix et sur la gestion en régie. Il demande à ce que l'établissement soit très attentif au business modèle présenté. Cela fonctionne sur des petits modèles.

Gabrielle ALFONSI explique que ce projet comprend plusieurs point dont le transfert du cinéma à la commune avant la mise en place du réseau de chaleur. Par ailleurs, pour la Maison du Parc, la transformation du mode de chauffage est compensée par les CEE (Certificats d'économie d'énergie) et il n'y a pas de droit d'entrée. Les simulations donnent jusque là des chiffres quasi équivalent à ce que paye le Parc actuellement.

Concernant le modèle, il comporte plusieurs ensemble bâtementaire : EPHAD, un programme immobilier neuf en cours de construction, les bâtiments communaux et sur la Maison du Parc. Ce programme est conçu pour ces bâtiments et le modèle économique a été calculé uniquement pour cet ensemble.

Le Parc restera cependant attentif à l'évolution du projet. Il est d'ailleurs très intégré aux réunions d'appels d'offre et participera à la commission d'appel d'offre se tiendra le 2 décembre 2024.

Ludovic SCHULTZ indique que les économies sur l'investissement sont réelles.

- **Convention cadre – Col du Lautaret – délibération**

Gabrielle ALFONSI explique qu'il s'agit d'une régularisation de la signature d'une convention préalable à la réalisation des travaux.

La valorisation du col du Lautaret est une opération complexe en raison de la multiplicité des acteurs et des propriétés foncières (Département, communes du Monétier-les-Bains et de Villar-d'Arène, communauté de communes du Briançonnais, Université Grenoble Alpes, Parc national des Écrins).

Les travaux consistent en une requalification paysagère et bâtementaire du site et par la réorganisation du stationnement et des flux piétons, la renaturation des espaces dégradés et la construction d'un bâtiment vigie pour en faire un lieu d'accueil public et scientifique.

#### **4. Cofinancements**

- **Projet « ROYAUME » - FEDER Massif des Alpes 2021-2027 - demande de cofinancement – délibération**

Samuel SEMPE indique que ce projet concerne la restauration et la médiation sur des habitats et espèces à enjeux. Le projet ROYAUME a pour objectif principal d'agir efficacement dans l'espace agropastoral de territoires de montagne pour restaurer des habitats et des populations d'espèces végétales emblématiques (reines des Alpes, fritillaire de Moggridge, pelouses nivales, pelouses de crêtes) subissant une inexorable érosion et de fortes contraintes liées aux changements globaux. Le Parc travaille avec plusieurs partenaires techniques, notamment le Parc national du Mercantour. Ce projet biodiversité s'inscrit dans la Directive européenne de restauration écologique d'habitat. Jusqu'à présent, l'établissement en faisait peu.

Gabrielle ALFONSI indique que l'établissement cherche des cofinancements pour compléter les 20 % restants du plan de financement, notamment au niveau du mécénat GMF.

Arnaud MURGIA souhaiterait que les projets soient présentés par la personne ressource pour présenter le bilan du projet en quelques minutes. Pour le prochain CA, il souhaiterait que soit fait un focus sur le bilan de masse du Glacier Blanc, notamment sur la récurrence des phénomènes de tempête de sable.

Thomas BETH confirme que cela donne du sens au Conseil d'Administration.

Samuel SEMPE indique que l'établissement va interroger Météo France à propos des tempêtes de sable et qu'un bilan sera présenté au prochain CA.

- **Infra destination 2<sup>ème</sup> phase - demande de cofinancement – délibération**

Gabrielle ALFONSI explique qu'un nouveau partenaire, l'ADDET (Agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes), s'est ajoutée au projet et va participer au financement du poste hors plafond « chargée de mission de la destination infra régionale Parc national ». Ce poste est entièrement financé par les partenaires du projet et est prolongé de 2 ans.

Samuel SEMPE complète en indiquant que ce projet réunit huit offices de tourisme (Champsaur-Valgaudemar, Oisans, Serre-Ponçon, La Grave, Pays des Écrins, Matheysine, Serre-Chevalier Vallée-Briançon, Guillestrois-Queyras) et l'ADDET. La Région Sud-PACA et le FNADT financent le projet pour la part investissement. Il indique que la journée du 29 novembre de lancement de la deuxième sera l'occasion d'organiser des ateliers de travail avec les partenaires sur des sujets comme le bivouac ou la fréquentation.

Arnaud MURGIA note que l'ADDET 38 ne participe pas. Il demande à lancer un travail sur le sujet avec le Directeur pour les impliquer.

- **PDIPR 05 – Plan d'urgence – demande de cofinancement – délibération**

Gabrielle ALFONSI explique qu'il s'agit d'une délibération pour pouvoir déposer auprès du Département des Hautes-Alpes une demande exceptionnelle de financement pour les travaux suite aux dégâts.

Ludovic SCHULTZ indique qu'un bilan sur les sentiers sera présenté en séance.

### 3. Attributions de subventions

Catherine GARIN présente les projets.

- Axe 1 de la charte - Pour un espace de culture vivante et partagée**

#### ORIENTATION 1.2. Faire vivre une culture commune

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux
VI.VID	Laboratoire Artistique - La Montagne Infinie	Oisans-Valbonnais	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 17,10% - 3000 € ; Communauté de communes de l'Oisans - 2,8% - 500 € ; Département 38 - 14,25% - 2500 € ; Dons / Mécénat - 2,8% - 500 € ; Vente de publications - 8,55% - 1500 € ; Autofinancement - 54,38% - 9538,25 €	17 538,25 €	17 538,25 €	3 000,00 €	3 000,00 €	17,11 %
Association La belle échappée audiovisuelle	Podcast histoires naturalistes, à l'écoute des passionnés de nature	Parc national des Ecrins	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 10% - 2635 € ; Parrainages de Structures naturalistes francophones - 17,1% - 4500 € ; Ministère de la culture création Podcast - 19% - 5000 € ; Sponsor parrainages (host-read) - 37,9% - 10000 € ; Aides diverses crowdfunding - 7,6% - 2000 € ; Autofinancement - 8,4% - 2216 €	26 351,00 €	26 351,00 €	2 635,00 €	2 635,00 €	10,00 %
Villard-Reymond Renouveau	Festival Par Monts et Par Mots 2025	Villard-Reymond	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 800 € - 17% ; Communauté de communes de l'Oisans - 1600 € - 34% ; Conseil départemental de l'Isère - 1000 € - 21% ; Participations festives 600 € - 13% ; Autofinancement - 700 € - 15%	4 700,00 €	4 700,00 €	800,00 €	800,00 €	17,02 %

- Axe 2 de la charte - Pour un cadre de vie de qualité**

#### ORIENTATION 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux
Cultures Eco Actives	Relating Forests	Parc national des Ecrins	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Parc national des Ecrins - 3838 € - 25% ; Union européenne - 68% - 10516 € ; Autofinancement - 1000 € - 7% ;	15 354,00 €	15 354,00 €	3 838,00 €	3 838,00 €	25,00 %
Corentin ESMIEU	Edition d'un beau livre sur le loup : la reconquête	Parc national des Ecrins	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Parc national des Ecrins - 16,75% - 3 000 € ; Souscriptions - 80,95% - 14 500 € ; Autofinancement (avance et apport) - 2,3% - 412 €	17 912,00 €	17 912,00 €	3 400,00 €	3 000,00 €	16,75 %

#### ORIENTATION 2.3. Développer l'éco-responsabilité

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux
Communauté de communes Champsaur Valgaudemar	Protection provisoire de la couverture en chaume du moulin de Villar Loubière	Villard-Loubière	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	6 250,00 €	6 250,00 €	625,00 €	625,00 €	10,00 %
Valjouffrey	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine hydroélectrique à La Chalp	Parc national des Ecrins	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	13 500,00 €	13 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	50,00 %

- **Axe 4 : Pour l'accueil du public et la découverte du territoire**

**ORIENTATION 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire**

Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux
Sébastien Constant	Edition du 1er topo-guide en ANGLAIS sur les cascades de glace dans les Ecrins	L'Argentiere-la-Bessée ; Champcella ; Freissinières ; Vallouise-Pelvoux ; Puy-Saint-Vincent ; Le Monétier-les-Bains ; Chateauroux-les-Alpes ; Saint-Clement-sur-Durance ; Puy-Sanieres ; Puy-Saint-Eusebe ; Embrun ; Reallon	4.1.3. Inciter les adeptes des activités de nature à des comportements respectueux de l'environnement	16 544,00 €	16 544,00 €	3 035,00 €	1 500,00 €	18,35 %

- **Bilan**

Budget subventions 2024	160 000 €
Bureau février 2024	- 62 134 €
Bureau juin 2024	- 23 083 €
Bureau novembre 2024	- 22 148 €
<b>Resteraît après attributions</b>	<b>55 135 €</b>

Gabrielle ALFONSI explique que le nombre de demandes conduit à un solde de 55 135 €. Ainsi, l'enveloppe d'interventions pour 2025 sera revue à la baisse et sera proposé à 120 000 € au Budget Initial 2025.

Ludovic SCHULTZ indique que l'établissement essaie d'avoir un équilibre entre les différents axes de la Charte.

Catherine GARIN détaille la répartition des différentes demandes sur l'année :

Axe de la charte	Nombre de projets subventionnés	Répartition
Culture vivante et partagée	12	8 culture 4 éducation
Cadre de vie de qualité	7	4 Patrimoine bâti 1 Mobilité 2 Ressources et énergies

Ressources, patrimoines, et valorisation des savoir-faire	6	Dont 3 certification Agriculture Biologique
Accueil du public et découverte du territoire	3	

Olivier LEFRANCOIS souhaite savoir à quoi vont servir les 55 135 € restants.

Arnaud MURGIA répond qu'ils vont aider à la réduction du déficit du Parc.

Concernant la baisse de l'enveloppe d'interventions à 120 000 €, il convient de dire que s'il y a plus de demandes en cours d'année, il sera toujours possible de faire évoluer le montant au moment du budget rectificatif.

Catherine GARIN note qu'il y a eu peu de demandes des communes en 2024. Cela s'explique notamment par la question de l'autofinancement qui n'est pas toujours possible pour les communes et aussi aux intempéries à prendre en charge.

Arnaud MURGIA note qu'il y a eu de nombreux retours positifs sur l'année anniversaire, notamment concernant les événements dans les refuges. Cela a bien fonctionné et il faut continuer dans cette dynamique.

Catherine GARIN indique que dans les demandes de cette année, certains projets viennent à la suite d'événements proposés dans le cadre des 50 ans.

Samuel SEMPE note la réussite de la mise en place d'un système « d'appel à projet ». Il conviendra de réfléchir à le renouveler.

*Délibération : Attributions de subventions*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ **Les demandes de subventions telles que présentées en séance sont adoptées.**

### • **Actualités internes**

Samuel SEMPE indique qu'il y a eu l'inauguration des refuges du Pavé et du Clôt des Vaches.

Il indique qu'une nouvelle cheffe de secteur Oisans-Valbonnais a été recrutée, Suzanne FORET, en remplacement de Pierre-Henri PEYRET. Et le recrutement du futur chargé de mission « patrimoine bâti, urbanisme et paysage » est en cours.

Ludovic SCHULTZ indique que l'établissement, avec la Communauté de communes de Bourg-d'Oisans, est en train de mettre en place « un atelier des territoires ». Il s'agit d'un dispositif proposé par le Ministère pour accompagner les territoires en transition et appuyer sur le volet ingénierie et conseil. Il devrait se dérouler en 2025.

Arnaud MURGIA note que l'enjeu sera d'accrocher les collectivités sur le sujet de la Bérarde, des risques naturels et des questions d'urbanisme.

Ludovic SCHULTZ rappelle que les conclusions du service RTM sur la Bérarde sont toujours attendues. L'atelier des territoires pourra permettre de se projeter à moyen terme pour ce territoire.

Samuel SEMPE rappelle que le Conseil Départemental de l'Isère rencontre de grandes difficultés techniques pour reconstruire la route. Les travaux réalisés ont été, à plusieurs reprises, remportés par le Vénéon. L'analyse des phénomènes d'un point de vue risques est attendue pour fin novembre.

Il indique qu'une quinzaine de maisons ont été indemnisées par l'Etat, celles qui ont été rasées ou fortement endommagées au titre du Fonds Barnier.

Frédéric PLANES confirme que l'intérêt du dispositif est de pouvoir racheter le bien au tarif du marché avant le désastre. La question qui va se poser est de savoir si les assurances suivront encore après un tel précédent.

Arnaud MURGIA pense qu'il faut continuer à animer cette question, même si elle concerne avant tout le maire de la Commune. Le Parc ne peut se substituer au maire sur la question de l'avenir en terme de logement. Le sujet qui va concerner le Parc est, qu'il s'agit d'une des portes principales du Massif, qui a le plus de notoriété, de refuges et de sommets. Il rappelle que sur trois refuges dans la Vallée du Vénéon, deux ont été fermés. Il n'y a plus de village, ni de camping. Il considère que le Parc a une responsabilité à animer sur ce sujet.

Samuel SEMPE complète en indiquant que le PNE porte également la voix des refuges et des alpagistes, qui ont aussi été impactés par ces évènements.

Arnaud MURGIA souhaite que le Parc s'assure de la présence de Jean-Louis ARTHAUD au prochain Conseil d'Administration pour lui proposer d'intervenir lors de la séance.

Arnaud MURGIA clôt la séance à 16h.